



Le Plan Local d'Urbanisme est le document d'urbanisme des communes instauré par la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000. Si, comme l'ancien Plan d'Occupation des Sols, il fixe les règles de constructions et d'utilisation du sol, il définit surtout les orientations d'aménagement de la ville pour les 10 années à venir dans un objectif de développement durable.

Le PLU d'Ollioules a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 19 décembre 2016 suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, à l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'urbanisme. Il a été modifié le 27 décembre 2017 et révisé (révision allégée n°1) le 23 mai 2019 par le conseil métropolitain de Toulon Provence Méditerranée. Pour accéder aux documents, veuillez cliquer sur le lien suivant :

Accès rapide aux documents opposables :

[PLANS DE ZONAGE GLOBAL](#) / [PLANS DE ZONAGE CENTRE VILLE, LA CASTELLANE, MONTAUBAN](#) / [REGLEMENT](#)

L'ensemble du dossier du PLU est téléchargeable en suivant le sommaire ci après :

- 1-PIECES PRINCIPALES
- [1-A-RAPPORT DE PRESENTATION](#)
- [1-B-PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES](#)
- [1-C-REGLEMENT](#)
- [1-C1-CONSTRUCTIONS D'INTERET PATRIMONIAL POUVANT CHANGER DE DESTINATION](#)
- [1-C2-ELEMENTS DU PATRIMOINE](#)
- [1-C2- FICHES ELEMENTS DU PATRIMOINE](#)

- [1-D-LISTE DES ER ET SAP](#)
- [1-E-ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION](#)
- [1-F-PLANS DE ZONAGE GLOBAL](#)
- [1-F-PLANS DE ZONAGE CENTRE VILLE - CASTELLANE ET MONTAUBAN](#)
- [1-F'-PLAN DU PATRIMOINE PROTEGE](#)
- [2-F"-BASTIDES, CHANGEMENT DE DESTINATION](#)

- [2-ANNEXES SANITAIRES](#)
- 2-A-NOTICE
- 2-B- RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
- 2-B1-PLAN DES RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET DES CAPTAGES
- 2-B2- PLAN DES RESEAUX EN EXPLOITATION DU CANAL DE PROVENCE
- 2-B3- PERIMETRE DE CAPTAGE DU PUIITS DU TROU DE LA BOMBE
- 2-B4- PERIMETRE DE CAPTAGE SOURCE MERE DES FONTAINES

- 2-C-PLAN D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
- 2-D-PLAN DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
- 2-E-PLAN DU RESEAU PLUVIAL

- [3-SERVITUDES UTILITE PUBLIQUE](#)
- 3-A-SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
- 3-A1-PLAN DES SERVITUDES DUTILITE PUBLIQUE
- 3-A2-LISTE DES SERVITUDES DUTILITE PUBLIQUE
- [3-A3-MISE A JOUR DES RISQUES AUTOUR DES CANALISATIONS DE GAZ NATUREL OU ASSIMILÉ,](#)
- [HYDROCARBURES ET PRODUITS CHIMIQUES](#)

- 3-B-ZONES ARCHEOLOGIQUES SENSIBLES
- 3-C-PPRI
- 3-C1-PLAN DU PPRI
- 3-C2-REGLEMENT DU PPRI

- 3-D-MOUVEMENT DE TERRAIN
- 3-D1-PLAN MOUVEMENT DE TERRAIN
- 3-D2-NOTICE DES RISQUES LIES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

- 3-E-PYROTECHNIE
- 3-E1-PLAN PYROCTECHNIE
- 3-E2-NOTICE DES RISQUES INDUSTRIELS

- [4-ANNEXES DU PLU](#)
- 4-A-ANNEXES DES VOIES BRUYANTES
- 4-A1-ARRÊTES PREFERCTORAUX DES VOIES BRUYANTES
- 4-A2-PLAN DES VOIES BRUYANTES

- 4-B-ANNEXES INFORMATIVES DU PLU
- 4-B1-ALEAS RETRAIT GONFLEMENT D'ARGILE
- 4-B2-ETUDE D'IMPACT DE LA ZAC D'ENTRE LES HORTS
- 4-B3-AOC BANDOL
- 4-B4-PLAN DES DROITS DE PREEMPTION
- 4-B5-ZONES SOUMISES AU DROIT DE PREEMPTION SUR LE COMMERCE

- 4-C-REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

- [5-AUTRES](#)
- 5-A- DELIBERATIONS TAXES D'AMENAGEMENT

L'ensemble du dossier est consultable au service Urbanisme de la ville d'Ollioules et en préfecture aux jours et heures habituelles d'ouverture.